



Association des  
Maires de l'Isère

# Maire et personnel territorial

## Disciplines et insuffisances professionnelles : du repère au traitement

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Un congé de formation de 18 jours peut leur être accordé pour toute la durée de leur mandat. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé.

**Durée 1/2 journée :**  
**14H30-17H30**

### Frais d'inscription

Adhérents : **50 €**

Autres participants : **85 €**

### Responsable de la formation

Emmanuelle Rivière, Directrice

### Renseignements et inscriptions :

Tel : 04 38 02 29 29

Fax : 04 38 02 29 30

Mél : [ami@maires-isere.fr](mailto:ami@maires-isere.fr)

Elus et personnel des communes et communautés

Public concerné

Anticiper et gérer les situations de déviance professionnelle et déontologique dans le respect de l'agent et du service

Objectif visé

• La typologie et les indicateurs d'insatisfaction professionnelle et déontologique

Programme

• L'anticipation des situations conflictuelles professionnelles (indices de déviance, contrôle, évaluation)

• Les grandes étapes et les principes de la procédure disciplinaire (titulaires et non titulaires)

• La gestion de l'après-crise (du point de vue de l'agent, du service et des décideurs)

• Les écueils (non décision, mesures mal proportionnées, affectif)

Geoffroy Adamczyk, Chargé d'études  
Association des Maires de France

Intervenant

Chaque module accueillera **20 personnes**,  
pour une **durée de 3 heures**.

Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

L'Association des Maires de l'Isère se réserve le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisation

vendredi 18 juin, Meylan (Mairie)

Date et lieu

**DATE LIMITE DE REPONSE :**  
**2 semaines avant la date**